

III

*Le Département d'État des États-Unis d'Amérique au Chargé
d'affaires ad interim du Canada*

DÉPARTEMENT D'ÉTAT
WASHINGTON

Le 31 août 1960

Monsieur le Chargé d'affaires,

J'ai bien reçu votre Note n° 518 du 23 août 1960 en réponse à ma Note du 20 juillet 1960 ayant trait au prêt au Canada d'un sous-marin des États-Unis, le BURRFISH. Le Gouvernement des États-Unis estime que le troisième alinéa de la Note du 23 août 1960 ne vise pas à dégager le Gouvernement du Canada de sa responsabilité relative à la protection du Gouvernement des États-Unis contre les poursuites que des tierces parties pourraient entamer en conséquence de l'usage du sous-marin par le Canada. Cela posé, le Gouvernement des États-Unis approuve la teneur de ladite Note.

Agréez, Monsieur le Chargé d'affaires, les assurances de ma considération la plus distinguée.

Pour le Secrétaire d'État,
IVAN B. WHITE

Monsieur S. F. Rae
Chargé d'affaires ad interim du Canada
Washington